

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Conseillers présents : ADNOT Claudine, ALBARET Dominique, COMBABESSOU Gérome, FAISY Gérard, MIGINIAC Christian, THEIL Frédérique ,

Excusée : BOUYGES Christine (procuration à MIGINIAC Christian), ROCHE Florence

Absents : SERY Violaine, LIAGRE Joël, JOGUET WARIN Zoran

Gérome COMBABESSOU est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- Désignation des représentants pour les élections sénatoriales
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- Délégué SEM
- Proposition achat terrain TDF
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 18 juin 2020 : PV approuvé

Désignation des représentants pour les élections sénatoriales

Voir PV

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

2020/31

Présents : 6 Votants : 7 Pour : 7 contre : 0 abstentions : 0

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter 24 contribuables ;

Dresse la liste de présentation ci-dessous :

BIDAULT DOMINIQUE

PLAS BENJAMIN

ROUBERTOU MONIQUE

PETIT JEAN-PIERRE

BOUYGES JEAN-LUC

HACQUARD GERARD

MAGNE ANDRE

SOUSTROT JEAN-LUC

TROIVILLE NELLY

GUIONIE ALAIN

COURTEIX JEAN-PAUL

ROSIER NOEL

BIDOT ANNIE

AUDRERIE MARIE

SAUVAT NICOLAS

MASSOULIER GEORGES

LAFARGE CELINE

THEIL FREDERIQUE

LAUMET OLIVIER

ROUBERTOU SOLANGE

FAUCHE CECILE

VIALETTE LOETITIA

AUBERTY RAYMOND

PRESSET CHRISTINE

Délégué SEM

2020/32

Présents : 6 Votants : 7 Pour : 7 contre : 0 abstentions : 0

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020/29 DU 18 JUIN 2020

La SEM ENRèze est dotée de différentes instances pour lesquelles il est nécessaire de désigner les représentants pour la commune de Saint Pardoux la Croisille:

- L'assemblée des actionnaires pour laquelle chaque actionnaire doit désigner un représentant

- le conseil d'administration pour lequel les statuts prévoient la répartition des sièges du collège public suivante : 3 sièges pour Tulle agglo, un siège respectivement pour Tulle, Uzerche et Chamberet et un siège commun pour les communes de Saint Pardoux la Croisille, Saint Paul, Saint Clément et Chamboulive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

- le représentant désigné par la commune de CHAMBOULIVE pour siéger au conseil d'administration
- le Maire, Dominique ALBARET, pour siéger à l'assemblée des actionnaires.

Proposition achat terrain TDF

2020/33

Présents : 6 Votants : 7 Pour : 6 contre : 1 abstentions : 0

Monsieur le maire informe le conseil que l'entreprise TDF loue actuellement à la commune une parcelle à Charles-Haut pour leur site de téléphonie mobile.

Afin de pérenniser le site, TDF propose les solutions suivantes :

Proposition 1 : ACHAT

La parcelle louée à TDF actuellement est d'une superficie de 150m²

Achat des 150m² pour un montant de 25 000€

Les frais de l'acte authentique seront supportés par l'Acquéreur qui s'y oblige, ainsi que les frais accessoires (géomètre expert, ...).

Proposition 2 : LOCATION (avec avenant de 20 ans à la suite du bail en cours)

Fin du bail en cours 2028

Loyer actuelle : 1 600€

Loyer prévisionnel en 2028 : 1 875€

Mode de calcul de ce loyer en 2028 : Au niveau du bail en cours paragraphe 16-3 il est indiqué que le loyer ne pourra être augmenté de 2% maximum chaque année suivant l'indice ICC

Signature du bail en cours en 2016 pour un montant de 1 500€

Calcul du loyer à la fin du bail en cours sur une augmentation maximum de 2% ce qui fait dans le meilleur des cas un loyer en 2028 de 1 875€

proposition : à la signature de l'avenant en 2020, augmentation du loyer actuel de 15% soit 1600€ (loyer actuel) x 15% = **1 840€** (Au niveau de l'avenant les conditions du bail signé initialement restent)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'accepter la proposition n°1 : Vente à TDF d'une parcelle de 150 m² pour un montant de 25000€ , les frais de l'acte authentique et les frais accessoires seront supportés par l'acquéreur.
- autorise le maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Questions diverses

Motion de soutien au personnel de l'entreprise BorgWarner

Le Maire de Tulle a été informé, le jeudi 25 juin 2020, de la volonté de l'équipementier automobile américain BorgWarner de fermer, en mars 2022, son usine située sur la zone d'activités de La Montane, à Eyrein – 19800.

L'annonce de la prochaine disparition de cette entreprise, premier employeur privé de l'agglomération de Tulle, est un choc pour les 368 salariés, les élus et la population locale, tant elle occupe une place importante sur les plans social et économique dans le département.

Installé depuis 1995 en Corrèze, après avoir racheté l'usine de La Marque, le groupe BorgWarner s'est implanté grâce à un soutien financier très important des pouvoirs publics.

En 2006, l'usine BorgWarner déménage sur la zone d'activités de La Montane, sur la Commune d'Eyrein et investit, quelques années plus tard, plusieurs millions d'euros dans l'installation d'une nouvelle chaîne de production de modules de pilotage de boîtes de vitesses automatiques, toujours grâce à des aides publiques très élevées.

Depuis 2016, l'entreprise enregistre une baisse de ses commandes et réduisait ses effectifs, qui avaient atteint jusqu'à près de 700 salariés, intérimaires compris. Néanmoins, rien ne laissait présager une décision aussi brutale et traumatisante.

Réunis dans un collectif de concertation dès le jeudi 25 juin 2020, la Ville de Tulle, la Communauté d'agglomération, le Département de la Corrèze et la Région Nouvelle-Aquitaine sont déterminés à agir ensemble pour préserver ce site industriel et ses emplois directs et indirects. Ces collectivités écartent l'hypothèse d'une disparition de ce site industriel.

La commune de St Pardoux la Croisille apporte son soutien total à l'ensemble des salariés et à leurs familles dans cette épreuve et demande :

- que Borg Warner accepte d'étudier dès maintenant et de favoriser toute proposition de reprise ou de reconversion du site industriel ;**
- que l'Etat apporte son appui, aussi bien financier qu'administratif, pour la reprise ou la reconversion de ce site industriel et pour la préservation de tous les emplois.**

EPAVES AU FEYT

Suite à une lettre d'habitants du Feyt demandant à la mairie d'intervenir pour faire enlever les véhicules hors d'usage au croisement de la RD61 et route des sablés, le maire a envoyé 2 courriers aux propriétaires des épaves pour qu'elles disparaissent auprès d'un centre spécialisé pour leur traitement.

Le courrier des habitants du Feyt demandait aussi que les caravanes hors d'usage disparaissent d'un terrain privé. Prévenu le propriétaire s'est engagé à les déménager rapidement.

Le conseil municipal ayant constaté que d'autres caravanes abandonnées sur des terrains privés perturbent gravement le paysage demandera à tous les propriétaires de ces véhicules hors d'usage de les faire enlever rapidement (Article 541-21-4 du code de l'environnement) .

Séance close à 17h20